

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Septembre 2018**

**OBJET : OPH 13 Habitat : aide à l'acquisition en VEFA de 31 logements locatifs sociaux à Marseille 13e arrondissement dans le cadre du PRU Flamants-Iris.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'octroyer à l'OPH 13 Habitat, dans le cadre de la convention ANRU « Flamants-Iris », une subvention de 371.688 € destinée à accompagner l'acquisition en VEFA de 31 logements locatifs sociaux hors site, pour un coût prévisionnel TTC de 5.791.887 € et une dépense subventionnable de 5.248.442 €

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Monsieur ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**